

Débats des Communes.

QUATRIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, le 16 mars 1899.

Le parlement après avoir été prorogé d'une époque à une autre, a reçu en dernier lieu l'ordre de se réunir le 16 mars 1899, pour l'expédition des affaires.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

Le message suivant est remis par René-Edouard Kimber, écuyer, gentilhomme huisier de la Verge Noire :

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, les membres de la Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

Et lorsqu'ils sont de retour,

ELECTIONS CONTESTEES.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que pendant les vacances, j'ai reçu de l'honorable juge Mathieu, un des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, un jugement concernant la pétition d'élection pour le district électoral de la division de Sainte-Anne de Montréal, jugement par lequel la dite pétition a été renvoyée et le député actuel déclaré dûment élu.

J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que pendant les vacances, j'ai reçu du greffier de la cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour, sur l'appel dans la pétition d'élection pour le district électoral de Nicolet, par lequel le dit appel a été accordé, et le jugement du juge de la cour inférieure sur les objections préliminaires, infirmé, et le dossier du dit appel, transmis au fonctionnaire compétent du tribunal de première instance, afin qu'il fut procédé dans la dite cause conformément à la loi.

J'ai en outre l'honneur d'informer la Chambre que pendant les vacances, j'ai reçu de

deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, un certificat et un rapport au sujet de l'élection du comté de Nicolet, par lesquels la pétition a été renvoyée, et le député actuel déclaré dûment élu.

VACANCES.

M. L'ORATEUR : J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que pendant les vacances, j'ai reçu de divers députés avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la députation, savoir :

De M. James-Frédéric Lister, député du district électoral de la division-ouest du comté de Lambton, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative dépendant de la Couronne (une charge de juge).

De M. Philippe-Auguste Choquette, député du district électoral de Montmagny, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative dépendant de la Couronne (une charge de juge).

De M. John Yeo, député du district électoral de la division-est de Prince, I.P.-E., appelé au Sénat ; et

De M. Pierre-Malcolm Guay, député du district électoral de Lévis, décédé.

J'ai, en conséquence, adressé mes divers mandats au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brevets d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

CERTIFICATS D'ELECTIONS.

M. L'ORATEUR : J'ai de plus l'honneur d'informer la Chambre que pendant les vacances, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :

De M. Pierre-Raymond-Léonard Martineau, pour le district électoral de Montmagny.

De M. Leighton-Goldie McCarthy, pour le district électoral de la division-nord du comté de Simcoe.

De M. Thomas-George Johnston, pour le district électoral de la division-ouest du comté de Lambton.

De M. Joseph-Edmond Marcell, pour le district électoral de Bagot.

De M. John-Howatt Bell, pour le district électoral de la division-est du comté de Prince, I.P.-E., et

De M. Robert Holmes, pour le district électoral de la division-ouest du comté de Huron.